

**27690.** - 15 juillet 2008. - **M. Denis Jacquat** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État chargé des sports**, de la jeunesse et de la vie associative sur les propositions exprimées par le comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI) dans le rapport intitulé : « Urbanisme et sports de nature ». Le CNESI recommande notamment de donner une priorité à la question des transports, qu'il s'agisse de l'accès aux lieux de pratique de sports de nature ou des circulations dites douces, permettant la pratique d'activité comme la marche, le vélo ou le roller, à des fins aussi bien de déplacement que de loisir. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

*Réponse.* - Le rapport 2006-2007 du Comité national des espaces, sites et itinéraires (CNESI) sur le thème « Sports de nature et urbanisme » émet six propositions parmi lesquelles la valorisation des espaces naturels notamment en espaces urbains et périurbains. Selon une enquête de l'INSEE en 2003, un Français sur trois de quinze à soixante-quinze ans déclare pratiquer des sports de nature : randonnée, escalade, canoë-kayak, parapente, vélo, voile... Le vélo est ainsi l'activité physique et sportive la plus largement pratiquée par les Français dans toutes les catégories d'âge avec un fort engouement pour les pratiques de randonnées douces. Les activités du cyclisme s'adressent à un public diversifié tant par l'âge ou le type de public (seniors, jeunes, familles, femmes... ) que par le type de pratique (randonnée, route, cyclotourisme, VTC, VTT, BMX...). Promouvoir, dans un cadre sécurisé et de qualité, la pratique physique et sportive à tout niveau, ainsi que les valeurs qu'elle véhicule (sens de l'hygiène corporelle, de l'effort, du progrès, du respect de l'autre, apprentissage et respect des règles collectives, renforcement du lien social, universalité, respect de l'environnement...) et soutenir la pratique sportive licenciée sont les priorités que le ministère de la santé et des sports (MSS) s'est fixé. Pour cela, il a initié une politique volontariste de valorisation de la fonction sociale et éducative du sport qui vise à promouvoir l'accès de tous à la pratique sportive et en particulier les publics les plus en difficultés ainsi qu'une invitation renforcée autour de la pratique du sport en famille. Le ministère conduit par ailleurs une politique ambitieuse de développement maîtrisé des sports de nature, favorisant l'accès aux lieux de pratiques, dans le respect des autres usages, des droits attachés à la propriété et de l'environnement. Cette stratégie d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre s'articule, pour le développement de la pratique du vélo, avec l'action de M. Hubert Peigne, coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo nommé par décret du Président de la République en date du 18 avril 2006. Cette nomination fait suite au rapport remis au Premier ministre en 2004 par Mme Brigitte Le Brethon, députée du Calvados, sur le « Développement de la bicyclette en France ». Ce rapport proposait de fixer un objectif clair d'augmentation de la part des déplacements quotidiens à vélo en ville et de mobilisation des moyens et des énergies - grâce à la coordination que pourra assurer une structure de mission interministérielle — pour transformer cet objectif en politique concrète d'encouragement de la bicyclette dans « tous ses états », pour la balade, le tourisme, le sport et dans la vie quotidienne. Le MSS inscrit son action dans le cadre de ces travaux interministériels en terme de développement de la pratique pour tous, en relation étroite avec les fédérations sportives (unisports et multisport), d'intégration dans le cadre de la stratégie de développement maîtrisé des sports de nature et de perspectives en faveur d'un développement durable pour renforcer l'accès aux lieux de pratique.